



COMPTE RENDU du 24 avril 2026

(Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an 2026, le 24 avril à 19 heures,
Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis au salon d'honneur de la Mairie de Sermaize-les-Bains, en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation : 17 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 19
Membres présents : 16

Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de votants : 17

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Alain PAUPHILET, Odile FABISIAK, Sébastien VERMAUX, Corinne PEIGNOT, Ange MARTELEUR, Marie HECQUET, Vincent HORNUEL, Brigitte POTAUFEUX, Maxime CAR, Régine KUZMA, Thierry VINCENOT, Anne SIMON, Thierry LOGETTE, Laurence FRANCOIS, Laurent GRAFTIAUX, Rachel COT

ABSENTS EXCUSÉS : Madame Nadine COCHON et Monsieur Saïd YACOUBI

ABSENTS : Monsieur Pierre-Marie DELABORDE

POUVOIR : Monsieur Saïd YACOUBI à Monsieur Laurent GRAFTIAUX

Madame Odile FABISIAK a été nommée secrétaire de séance.

Compte-rendu du 07 avril 2026

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Délibération n°18/2026 : Approbation du compte financier unique : Budget Eau

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Marie HECQUET.

Madame Marie HECQUET rappelle que le Compte Financier Unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion

Elle explique que le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Siégeant sous la présidence de Madame Marie HECQUET, Monsieur le Maire s'étant retiré afin de ne pas assister au vote, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après délibération, le Conseil Municipal **APPROUVE**, par 15 voix POUR et une ABSTENTION (Madame Rachel COT), le compte financier unique 2025 du budget eau dont les résultats sont les suivants :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT hors reports	RESULTAT avec reports
----------	----------	----------	--------------------------	--------------------------

FONCTIONNEMENT	21 710,77 €	20 989,19 €	- 721,58 €	273 362,29 €
INVESTISSEMENT	316 540,04 €	82 671,48 €	- 233 868,56€	- 245 978,31 €

Délibération n°19/2026 : Affectation du résultat : budget Eau

Considérant que les résultats 2025 font apparaître :

- un déficit d'investissement de - 245 978,31 €
- un excédent de fonctionnement de 273 362,29 €

Sur proposition du rapporteur, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix POUR et une CONTRE (Madame Rachel COT), décide d' :

- **AFFECTER** comme suit ledit excédent :
- Affectation au compte 1068 245 978,31 €
- Excédent reporté section de fonctionnement 27 383,98 € (RF C/002)

Délibération n°20/2026 : Vote de la surtaxe communale – budget Eau

Monsieur le Maire explique que la dernière réévaluation de la surtaxe communale par le Conseil Municipal date du 04 avril 2025. Elle est de 0,50 € HT par mètre cube.

Il propose de l'augmenter de 5 centimes.

Monsieur Sébastien VERMAUX explique que les travaux relatifs à l'eau potable de la rue de Vitry ont entièrement été autofinancés par le budget eau, réduisant ainsi le résultat de report.

Il ajoute que cette augmentation de 5 centimes est dans l'optique de refaire de la trésorerie.

Madame Rachel COT demande comment le chiffre de 5 centimes a-t-il été évalué.

Monsieur Sébastien VERMAUX signale que 2 centimes n'aurait pas permis de refaire la trésorerie et selon les estimations, l'augmentation de 5 centimes va permettre de récolter environ 3 000 € en plus.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 16 voix POUR et une voix CONTRE (Madame Rachel COT), décide de :

- **FIXER** le montant de la surtaxe communale à 0,55 € HT par m3 d'eau consommé ;

Délibération n°21/2026 : Budget Eau : budget primitif 2026

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Marie HECQUET, Vice-Présidente en charge des finances.

Madame Marie HECQUET donne lecture des propositions de budget primitif 2026.

Il détaille les opérations d'investissement prévues au budget Eau.

Le budget s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 75 800 €

et en investissement à hauteur de 432 078,31 €

La commission des Finances réunie le 22 avril 2026 a émis un avis favorable.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 16 voix POUR et une voix CONTRE (Madame Rachel COT)

- **ADOpte** le budget primitif 2026 du budget Eau.

Délibération n°22/2026 : Approbation du compte financier unique : budget Ville

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Marie HECQUET.

Madame Marie HECQUET rappelle que le Compte Financier Unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion

Elle explique que le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Siégeant sous la présidence de Marie HECQUET, Monsieur le Maire s'étant retiré afin de ne pas assister au vote, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR et une ABSTENTION (Madame Rachel COT), décide d' :

- **APPROUVER** le compte financier unique 2025 du budget ville dont les résultats sont les suivants :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT hors reports	RESULTAT avec reports
FONCTIONNEMENT	861 925,49 €	1 485 750,78 €	623 825,29 €	2 435 066,55 €
INVESTISSEMENT	561 502,89 €	607 354,90 €	45 852,01 €	- 435 960,25 €

Délibération n°23/2026 : Affectation des résultats : budget Ville

Considérant que les résultats 2025 font apparaître :

- un déficit d'investissement de 435 960,25 €
- un excédent de fonctionnement de 2 435 066,55 €

Sur proposition du rapporteur, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d' :

- **AFFECTER** comme suit ledit excédent :
 - Affectation au compte 1068 435 960,25 €
 - Excédent reporté section de fonctionnement 1 999 106,30 € (RF C/002)

Délibération n°24/2026 : Vote des taxes communales

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de Foncier bâti et non bâti au même niveau que l'an passé.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix POUR et une ABSTENTION (Madame Rachel COT), décide de :

- **FIXER** les taux d'imposition applicable pour l'année 2026 comme suit :

	TAUX 2026
Foncier bâti	11,13 %(commune) + 15,51%(département) = 26,64 %
Foncier non bâti	5,42 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	16,59 %

- **CHARGER** Monsieur le Maire de la transmission de ces informations aux services préfectoraux dans les délais légaux.

Délibération n°25/2026 : Vote des subventions

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Marie HECQUET qui expose aux membres du conseil municipal les différentes demandes de subventions pour l'année 2026, présentées par les associations et examinées par la commission des finances le 22 avril 2026.

Madame Anne SIMON demande s'il y a des augmentations par rapport à 2025.

Monsieur Sébastien VERMAUX précise qu'un réajustement a eu lieu pour verser un montant de 300 € à plusieurs associations au lieu de 200 €. Il ajoute que la somme de 800 € est également allouée à titre

exceptionnel au club de tir pour participer aux frais de déplacements des quatre jeunes sélectionnés au championnat de France à Béziers. Il complète sur la demande expresse de deux associations qui ne souhaitent plus percevoir de subventions de la part de la commune : l'Union Nationale des Anciens Combattants et l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

Madame Rachel COT demande quels sont les critères de répartition des subventions.

Monsieur Sébastien VERMAUX explique que les critères de répartition sont définis depuis plusieurs années.

Monsieur le Maire ajoute que chaque association doit fournir son procès-verbal d'Assemblée Générale, le compte rendu avec le nouveau bureau et son bilan financier.

Mesdames Marie HECQUET, Corinne PEIGNOT et Monsieur Laurent GRAFTIAUX, intéressés à l'affaire, ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR et une ABSTENTION (Madame Rachel COT) :

- **DECIDE** d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

✓ Question de Flair	300 €
✓ Rebel's Country	300 €
✓ USSS	21 800 €
✓ UCIA Sermaize	500 €
✓ SCION	1 000 €
✓ Comité des Fêtes	700 €
✓ Cercle de l'amitié	300 €
✓ Centre Culturel	2000 €
✓ Association Conciliateur de justice	200 €
✓ ARAS Amicale Radio	400 €
✓ Souvenir Français	500 €
✓ Les Vieilles caisses Old School	300 €
<i>pour l'organisation de la guinguette</i>	150 €
✓ Le refuge de Cathy	2 400 €
✓ Secours catholique	150 €
✓ Secours populaire	150 €
✓ Les resto du Coeur	150 €

Délibération n°26/2026 : Budget Ville : budget primitif 2026

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Marie HECQUET, Vice-Présidente en charge des finances.

Madame Marie HECQUET donne lecture des propositions de budget primitif 2026.

Le budget de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **3 258 120 €** en intégrant :

- Un virement à la section d'investissement : 1 400 000 €
- Des prévisions de dotations : 523 500 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **2 794 500 €** dont :

- Remboursement du capital de la dette : 152 000 €
- Opération 11 – église : 10 000 €
- Opération 13 – forêt communale : 3 000 €
- Opération 14 – matériel & mobilier divers : 34 500 €
- Opération 15 – constructions : 80 000 €
- Opération 16 – installation, matériel, voirie-réseaux : 2 000 €
- Opération 19 – salle des Fêtes : 80 000 €
- Opération 21 – travaux sécurité mairie : 950 000 €
- Opération 24 – illuminations : 10 000 €

- Opération 29 – éclairage public : 10 000
- Opération 47 – voirie - Rue des Tuileries : 5 000 €
- Opération 48 – voirie – Quartier de la Forge : 10 000 €
- Opération 61 – accessibilité ERP et voies communales : 5 000 €
- Opération 62 – cimetière : 60 000 €
- Opération 66 – réfection des logements communaux : 50 000 €
- Opération 67 – embellissement : 7 580,50 €
- Opération 68 – piscine : 50 000 €
- Opération 71 – bâtiments communaux hors logements : 77 000 €
- Opération 72 – traversée de Sermaize - sécurisation : 410 000 €
- Opération 73 – programme réhabilitation rues : 20 000 €
- Opération 75 – vidéosurveillance : 230 000 €

La commission des Finances, réunie le 22 avril 2026, a donné un avis favorable.

Madame Laurence FRANCOIS interroge sur la question des frelons asiatiques : est-ce que quelque chose est prévu dans le budget pour traiter ces insectes ? Elle ajoute que certaines communes aident les habitants à les combattre.

Monsieur Laurent GRAFTIAUX indique que si le nid de frelons asiatiques est sur le domaine public, les pompiers peuvent intervenir.

Monsieur Sébastien VERMAUX précise que la remarque de Madame Laurence FRANCOIS pourra être étudiée.

Madame Brigitte POTAUFEUX annonce qu'il y a eu un problème avec la manipulation des raticides distribués par la mairie provoquant la mort d'un chat. Un rappel sur l'utilisation des raticides sera fait dans le prochain bulletin municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 16 voix POUR et UNE ABSTENTION (Madame Rachel COT)

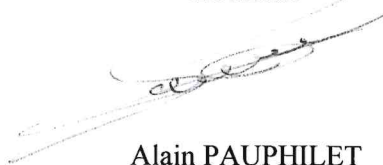
- **ADOPTE** le budget primitif 2026 du budget Ville.

Communications et questions diverses

- Terrain de moto cross : Monsieur le Maire explique être favorable à la vente des deux terrains nécessaires au terrain de moto cross. Le terrain utilisé pour stocker des déchets verts serait déplacé sur un terrain communal situé chemin rural des grandes vignes. Ce terrain sera clôturé avec la pose d'un nouveau portail. Ce sujet sera porté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Fin de la séance : 21h10

Le Maire



Alain PAUPHILET



